

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DÉPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2008

L'an DEUX MILLE HUIT, le 24 Septembre, à 8h30, le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

Date de convocation :
15 Septembre 2008

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 23
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	4	7
Représentés	1	2

VOIX :

Exprimées	10	9
Pour	19	
Contre		

Étaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : F. ARNOUD, G. DURANTET, D. JANNAUD, J.M. VOILLEMEN (pouvoir de Ph. SAURET);

MM. et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes : J.P. BREDELET, D. CHAUFOR, S. DELONG (pouvoir de P. VAUTRIN), M. GALLISSOT, G. JANNAUD (pouvoir de Ch. GUENE), G. JEANNEL, J.M. RABIET;

Membres à titre consultatif : R. ESMARD (O.N.F.), J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES);

Étaient représentés et excusés :

M. le Conseiller Général : Ch. GUENE (donne pouvoir à G. JANNAUD) ;

M. et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes : Ph. SAURET (pouvoir à J.M. VOILLEMEN), P. VAUTRIN (pouvoir à S. DELONG) ;

Membre à titre consultatif : A. HORTH (V.N.F.) (représenté par C. CAZET) ;

Étaient excusés : P. CESCO, Ph. HARANG (Sous-préfet de LANGRES), J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES), D. ROBIN, M. VOILLOT (représentée par M-Ch. BLONDELLE)

Assistaient à la réunion : M.-Ch. BLONDELLE (représentant M. VOILLOT), G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), C. CAZET (Subdivision D.D.E. LONGEAU).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 8H30.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Délibération n°2008-059 Objet : approbation du pré-cédent compte-rendu

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve le compte-rendu du Comité Syndical en date du 17 juillet 2008.

Délibération n°2008-060 Objet : Règlement Intérieur du SMATLPL

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- approuve le règlement intérieur, applicable à compter du Comité Syndical du 24 septembre 2008.

LAC DE LA VINGEANNE

Délibération n°2008-061 Objet : Opérations foncières : Lac de la Vingeanne

Vu :

- la délibération n°2007-053 du 22 Novembre 2007 autorisant le Président à procéder à une négociation amiable pour l'achat de parcelles situées sur la Commune de Percy Le Pautel,
- l'avis de France Domaine en date du 28 janvier 2008,
- la délibération n°2008-009 autorisant le président à procéder à l'acquisition des terrains, à signer les actes, établis par l'étude notariale de Maître Gendrot,

Considérant :

- les négociations entre les propriétaires et le Syndicat

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide d'acquiescer auprès :

- de Madame Nicole VARNEY, la parcelle section 381 B N°265 Bois de Percey d'une superficie de 13 ha 80 a 40 ca, se situant sur la Commune de Percey Le Pautel pour un montant de 138 040 €
 - des époux THIRION Bernard – VARNEY Josette, la parcelle section 381 B N°273 Bois de Percey d'une superficie de 13 ha 67 a 96 ca, se situant sur la Commune de Percey Le Pautel pour un montant de 110 961,41 €
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à l'acquisition de ces parcelles,
- autorise le Président à régler tous frais liés aux actes et autorise le Trésorier de Langres à procéder au règlement des sommes correspondantes sur l'opération n°121 « Foncier Vingeanne ».

Délibération n°2008-062	Lac de la Vingeanne : étude de l'extension de la base de loisirs
--------------------------------	---

Vu :

- le code des marchés publics 2006,
- les délibérations n°2008-009 et 2008-061, autorisant le Président à procéder à l'acquisition de parcelles au Lac de la Vingeanne,

Considérant :

- la nécessité de procéder à la consultation d'un cabinet d'étude afin de pouvoir définir le programme d'extension de la base de loisirs du Lac de la Vingeanne sur ces parcelles en cours d'acquisition

Après examen du cahier des charges et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve le cahier des charges,
- autorise le Président à lancer une consultation en procédure adaptée auprès de plusieurs cabinets de conseil

Le problème de l'exploitation et de l'entretien des terrains nouvellement acquis se pose. Le Syndicat Mixte interrogera la SAFER afin de définir quel mode d'occupation du terrain pourra être envisagé.

Délibération 2008-063	Objet : Confortation du Tour du Lac de la Vingeanne – marché complémentaire
------------------------------	--

Vu :

- Le marché de travaux relatif à l'opération de confortation du Tour du Lac de la Vingeanne, autorisé par la délibération n°2007-052 en date du 22 Novembre 2007,

Considérant :

- que les parties du Tour du Lac restées en terrain naturel lors des premiers aménagements se sont dégradées suite aux pluies de l'été,
- que ces parties reçoivent également les eaux de surface des prairies situées en amont,

après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'effectuer des travaux complémentaires afin de traiter ces parties humides et dégradées du chemin du tour du Lac de la Vingeanne
- autorise le Président à signer un marché complémentaire avec l'entreprise DUPONT J.J., à Villegusien Le Lac, (52 190) d'un montant **estimatif** de 10 080 € HT,
- d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération au programme n°16 « Tour du Lac Vingeanne-confortation »

LAC DE CHARMES

Arrivée de Monsieur Christophe JOURNE, cabinet S.A.U.A., maître d'œuvre du projet du Tour du Lac de Charmes – phase 1. Il propose au Comité Syndical de déclarer la première consultation infructueuse et expose au Comité Syndical le nouveau dossier de consultation des entreprises.

Délibération n°2008-064	Tour du Lac de Charmes – phase 1 : Marché de travaux
--------------------------------	---

Vu :

- le code des marchés publics 2006
- la délibération n°2007-035 du Comité Syndical en date du 06 Juin 2007 autorisant le Président à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet S.A.U.A., à Langres,

Considérant :

- la consultation de travaux en un lot lancée le 11 Juillet 2008,
- qu'il n'y a eu qu'une seule offre reçue,

- que cette offre est largement supérieure au montant prévisionnel des travaux au stade du DCE
- l'analyse de l'offre réalisée par le cabinet S.A.U.A., maître d'œuvre

après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide de déclarer la consultation infructueuse,
- décide de procéder à une nouvelle consultation, le montant des travaux au stade D.C.E s'élevant à 85 000 € HT
- décide d'allotir le marché,
- décide d'autoriser le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération budgétaire n°098 « réalisation schéma aménagement Charmes ».

Délibération 2008-065 Objet : Tour du Lac Charmes – phase 2 : Avant-projet sommaire

Vu :

- la délibération n°2008-008 approuvant l'estimation prévisionnelle affectée à la réalisation des travaux de la tranche n°2 du cheminement du Tour du Lac de Charmes pour un montant de 280 000 € HT et autorisant le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre,
- la décision du Président n°2008-009 désignant EGIS AMÉNAGEMENT comme maître d'œuvre,

Considérant :

- les différentes études réalisées par le cabinet EGIS AMÉNAGEMENT, au stade avant-projet,
- l'avant projet sommaire présenté par le maître d'œuvre,
- l'estimation au stade avant-projet sommaire d'un montant de 407 150 € HT
- que l'option de la passerelle traversant la baie de Varbeton est très onéreuse,

Après examen de l'avant projet sommaire et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- abandonne le projet de passerelle traversant la baie de Varbeton,
- décide un réexamen de l'avant-projet sommaire présenté par le maître d'œuvre pour un montant de 407 150 € HT, avec option du cheminement le long du perré de la baie de Varbeton, sur les points suivants :
 - examen avec le Conseil Général de la répartition des dépenses entre cheminement piéton et travaux routiers,
 - validation du projet par Voies navigables de France.

ÉCOLE DE VOILE DE LA VINGEANNE

Délibération 2008-066 Objet : École de voile de la Vingeanne : plate-forme de stockage des bateaux

Considérant :

- la consultation passée auprès de 4 entreprises afin de réaliser une plate-forme de stockage des bateaux de l'école de Voile de la Vingeanne,
- les offres reçues,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'attribuer le marché à l'entreprise DUPONT J.J., 52190 Villegusien le Lac, pour un montant de travaux de 15 750 € H.T.,
- impute toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération n°122 « Travaux école de Voile Vingeanne ».

PORT DE LANGRES - CHAMPIGNY

Monsieur JEANNEL, Maire de Champigny, propose que soit ajoutée au programme l'amélioration de l'accès au chemin de halage depuis le pont de la RD74.

Délibération n°2008-067 Objet : Port de Langres-Champigny : programme et consultation de Maîtrise d'œuvre

Vu :

- Le code des marchés publics 2006

Considérant :

- que la halte nautique de Langres-Champigny n'est plus adaptée à la densité de la navigation de plaisance sur le canal entre Champagne et Bourgogne
- que les installations électriques vétustes peuvent présenter un danger pour les usagers
- que de nombreux camping-cars stationnent sur le port sans une installation adéquate,
- que le Syndicat, pour requalifier le Port de Langres-Champigny, envisage la réfection des installations électriques, le prolongement du quai, la pose de nouveaux mobiliers urbains, la création d'un stationnement camping-cars et l'amélioration de l'accès au chemin de halage,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage envisage d'affecter à la réalisation de la requalification du Port de Langres-Champigny (à l'exclusion de la rémunération du maître d'œuvre) pour un montant de 200 000 € H.T.,
- autorise le président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics 2006 (procédure adaptée),
- autorise le président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération budgétaire n°117 « Port Langres-Champigny ».

RANDONNÉES

Monsieur le Président remercie l'Office National des Forêts du travail effectué afin d'aménager les Sources de la Marne, qui sont devenues un lieu très agréable et très fréquenté.

Délibération n°2008-068 Objet : signalétique des panneaux de randonnées

Vu :

- Le Code des Marchés Publics 2006

Considérant :

- La consultation en procédure adaptée passée par le SMATLPL
- 3 réponses reçues
- L'analyse des offres et la négociation effectuées par le SMATLPL

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide d'attribuer le marché relatif à la réalisation de panneaux d'informations touristiques à l'entreprise PIC BOIS domiciliée à Bregnier Cordon (01300), pour un montant de 9 253,78 € HT (frais de port compris),
- autorise le Président à signer le marché correspondant et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération n°112 « Itinéraires et sites 2007 ».

Délibération n°2008-069 Objet : conventions itinéraires de randonnées

Considérant :

- La nécessité d'établir deux conventions afin de définir les obligations et les charges des parties concernées relatives à l'aménagement de deux sites en vue de leur ouverture au public dans le cadre des itinéraires de randonnées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide de passer une convention tripartite avec Monsieur Jean-Paul GALLION et l'Association « les amis de Notre Dame de Brevoines » relative à l'aménagement et à la gestion du site des Amphithéâtres, à Brevoines,

- décide de passer une convention tripartite avec Madame Marie-Odile RICHARD-AUBRY et l'Association « les amis de Notre Dame de Brevoines » relative à l'aménagement et à la gestion du site dit de « Chardonville », édifices construits en pierre sur le coteau de Buzon à Brevoines,
- autorise le Président à signer ces deux conventions et toutes pièces nécessaires à l'établissement de celles-ci.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Délibération n°2008-070 Objet : décisions budgétaires modificatives

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- vote la décision modificative suivante :

DECISIONS MODIFICATIVES

2008

Budget principal

DM 1

Investissement

Art	Opération	Dépenses	Recettes
D 020	Dépenses imprévues	-15 400	
D 2318	101 Autres Immobilisations / Port Cusey	1 800	
D 2318	102 Autres Immobilisations / Sources Marne	1 600	
D 2318	118 Autres Immobilisations / Charmes Cheminement Tr2	12 000	
D 2318	116 Autres Immobilisations / Confortation Tour Viergeanne 2008	-20 000	
D 2318	122 Autres Immobilisations / Travaux école de voile Viergeanne		20 000
Total		-20 000	20 000
Résultat			0

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Le Comité Syndical est informé des demandes d'autorisations de programmes et de crédits adressées au Conseil Général.

QUESTIONS DIVERSES

Halte nautique de Cusey

Selon le maire de Cusey, l'impact des aménagements semble positif. En effet, de nombreux bateaux s'arrêtent à la halte nautique de Cusey.

Cependant, il reste le problème de l'électricité, qui devrait être réglé par l'entreprise Graglia.

Une barrière va également être ajoutée afin que les voitures ne stationnent pas sur la partie « assainissement » et afin que cette partie ne soit pas fauchée mécaniquement.

Madame Cazet fait un bref exposé sur l'augmentation des trafics de plaisance et de marchandise sur le canal. L'automatisation des écluses a été effectuée de la jonction de la Saône jusqu'à l'écluse de Heuilley-Coton.

Tours des Lacs

Les membres du Comité Syndical examinent les demandes des cavaliers qui aimeraient avoir accès aux chemins des tours de Lac.

Cela pose les problèmes de la cohabitation entre les usagers et de la mise en périls de l'état des chemins.

Le Syndicat Mixte se refuse de remettre en état des chemins détériorés pas les cavaliers.

L'office National des Forêts déconseille le multi usage d'un même chemin, pour des raisons de sécurité.

V.N.F. étudiera la réglementation à appliquer sur le domaine lui appartenant.

Le diagnostic des arbres effectués pas Voies Navigables de France au Lac de la Mouche préconise l'abattage d'une dizaine d'arbres dangereux pour la sécurité et un élagage en taille douce pour certains d'entre eux. Cette opération est réalisée par V.N.F..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.

Langres, le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMIN